

Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Pays d'Auge

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Pièce 2 du dossier de SCoT

Approbation du SCoT, délibération du 29 février 2020



SOMMAIRE

1. Le positionnement et la stratégie du Nord Pays d’Auge	3
2. Les objectifs des politiques d’aménagement et de programmation	9
2.1 Un maillage éco-paysager et patrimonial, valorisant durablement les facteurs d’excellence	10
2.2 L’innovation et l’expérimentation pour soutenir une dynamique économique d’excellence qui contribue au rayonnement métropolitain	15
2.3 Un réseau territorial connecté et interdépendant, pour une solidarité globale	24
2.4 Des mobilités au service de la connectivité	33

Lexique

Autosolisme : pratique individuelle de la voiture

4CF : Communauté de Communes de Cœur Côte Fleurie

CCPHB : Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville

LNPN : Ligne Nouvelle Paris Normandie

NCPA : Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d’Auge

Nœud de mobilité : espace détenant un rôle existant ou potentiel pour permettre aux usagers de changer de mode de déplacement en faveur d’un moyen de mobilité alternatif à la pratique individuelle de la voiture.

NPA : Nord Pays d’Auge

TD : Terre d’Auge

TVB : Trame Verte et Bleue

I

Le positionnement et la stratégie du Nord Pays d'Auge



Le Nord Pays d'Auge se positionne comme un acteur majeur du renforcement et de la cohésion de l'espace métropolitain « Caen-Le Havre-Rouen » arrimé à l'Axe Seine

Le Nord Pays d'Auge fait le choix de « l'ouverture », de son intégration dans un espace plus global normand, arrimé à l'Île de France.

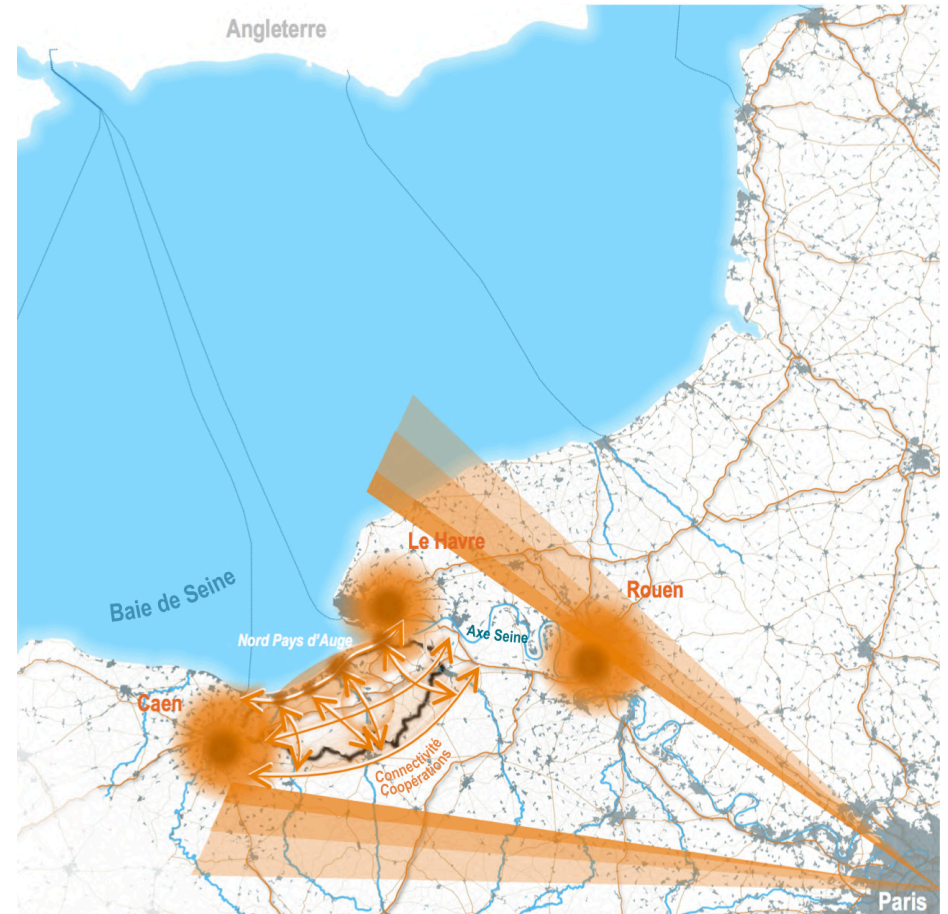
Cet espace articulé autour de « Caen, Le Havre et Rouen » est un espace métropolitain en devenir et à développer.

- *Le dynamisme de ses filières économiques et la qualité de l'offre en services aux populations et acteurs économiques (innovation-recherche, culturels, de mobilités, ...) sont stratégiques pour le développement de la Normandie et des liens entre ses territoires. L'enjeu est aussi plus largement d'apporter une réponse adaptée aux mutations des modes de vies et économiques (numérique...) qui impliquent toujours plus d'accessibilité à une diversité de fonctions et de qualité du cadre de vie.*
- *Il porte un corridor économique national majeur amené à renforcer les échanges entre la Normandie et l'Île de France : l'Axe Seine connectant Paris à la façade atlantique.*

Le Nord Pays d'Auge est un territoire singulier au cœur de cet espace métropolitain et de ces dynamiques.

- *Il occupe une section littorale stratégique de la Baie de Seine, avec une profondeur spatiale grâce à son arrière-pays renforçant d'autant plus les contacts avec le sud Calvados, les agglomérations caennaise et havraise, ainsi qu'avec l'Axe Seine.*
- *Il est un territoire littoral, rural et touristique de renom. Ses facteurs d'excellence sont multiples : au premier chef en tant que destination touristique de rayonnement international, mais aussi par ses patrimoines d'exception (bâti et naturel, littoral, paysager ...), une ruralité vivante, des savoir-faire reconnus et une qualité du cadre de vie spécifique.*

Le Nord Pays d'Auge se positionne ainsi comme acteur majeur du renforcement et de la cohésion de l'espace métropolitain « Caen-Le Havre-Rouen », arrimé à l'Axe Seine.



Pour affirmer ce positionnement, il s'organise en réseau connecté à l'espace métropolitain en prenant appui sur les flux économiques associés à son littoral touristique et aux grandes infrastructures physiques :

- » Les ports, aéroport et autoroutes A13 et A29 ;

- » La Ligne Nouvelle Paris-Normandie. Ce projet de premier plan est essentiel à la valorisation de l'Estuaire de la Seine et des dynamiques élargies que l'Axe Seine est amené à déployer sur l'espace métropolitain en lien avec Paris (Ville Monde).

Mais il s'agit d'aller au-delà des seuls flux. Par cette mise en réseau et en apportant à son environnement régional des capacités de croissance qualitative et singulière, le Nord Pays d'Auge contribue au rayonnement de l'espace métropolitain (mais « autrement » que ne le ferait une grande métropole).

D'une part, l'organisation de ce réseau se fonde sur l'alliance :

- » entre littoral et espace rural ;
- » entre urbanité et ruralité ;
- » entre métropole active et espace touristique.

D'autre part, l'excellence patrimoniale, touristique et économique du Nord Pays d'Auge constitue l'objectif stratégique dans une perspective dynamique qui prend en compte les nouvelles attentes des populations et acteurs économiques.

Ainsi, au sein de l'espace métropolitain :

- » La qualité patrimoniale renouvelée du NPA, quelle soit associée à ses patrimoines littoral, naturel, bâti, paysager ou culturel, doit être l'élément de cohésion sociale (reconnaissance collective d'un espace de qualité) et de rayonnement, en s'appuyant sur sa notoriété ;
- » Les filières économiques d'excellence du territoire du SCoT (touristique, équine, agricole, industrielle) et les activités associées d'innovation, tertiaires et recherche ont vocation à participer à la lisibilité et à la performance économique de l'espace métropolitain.

Enfin, ce réseau doit être le support pour le développement de coopérations et de projets en synergie animant l'espace métropolitain dans de multiples domaines : tourisme, culture, mobilité, économie, services et innovation-recherche, écologie...

La connectivité revendiquée comme mode de développement

Le positionnement du Nord Pays d'Auge et sa stratégie d'excellence impliquent un mode de développement qui crée de la connectivité, tant dans le territoire du SCoT, que dans l'espace métropolitain.

La connectivité est le moyen de développer l'accès à un haut niveau de services et de ressources de qualité (savoir-faire, ressources naturelles) pour les différents usagers et acteurs économiques des territoires. C'est une logique de développement en réseau, mais pas seulement. En effet, chaque secteur des territoires apporte une valeur ajoutée supplémentaire, des spécificités, permettant à l'ensemble du réseau de mieux couvrir la diversité des besoins, mais aussi de procurer de l'instantanéité et des alternatives pour les pratiques des usagers... comme le ferait une grande métropole.

La connectivité est aussi environnementale et paysagère. Elle doit contribuer au fonctionnement des espaces naturels et agricoles et à une gestion du développement qui préserve durablement des ressources en bon état, ainsi que des paysages authentiques et vivants.

La connectivité est ainsi revendiquée comme mode de développement du Nord Pays d'Auge.

Cette connectivité est tout d'abord écologique, paysagère et patrimoniale.

L'identité et le mode de développement du Nord Pays d'Auge sont indissociables de la qualité de ses espaces naturels et agricoles et de ses patrimoines (naturel, bâti, littoral, paysager).

- » En effet, cette qualité est intrinsèque aux filières économiques d'excellence, dont en particulier, le tourisme, l'agriculture et la filière équine. Elle l'est aussi pour la dimension culturelle du territoire, tant par la richesse et la diversité des patrimoines et paysages que par des ambiances de vies spécifiques que les populations s'approprient.
- » La connectivité doit être au service d'une maîtrise des pressions sur la trame écologique et l'agriculture dont il faut rappeler que les

activités d'exploitation, notamment via l'élevage, sont essentielles à la préservation du paysage vivant qu'offre le NPA, et participent du maintien d'espaces naturels emblématiques (marais) et du bocage.

En organisant une trame écologique et paysagère à l'échelle du Nord Pays d'Auge interconnectée avec la trame régionale, il s'agit bien de pérenniser des relations environnementales de qualité et une lisibilité du paysage entre les secteurs :

- Des vallées de la Seine et de la Risle à la vallée de l'Orne,
- Entre les espaces du littoral et de l'arrière-pays.

Il s'agit aussi de répondre à la spécificité des contraintes spatiales pour l'aménagement dans le territoire qui s'imposent avec une intensité similaire dans le littoral et l'arrière-pays.

- La gestion de la capacité d'accueil et des pressions pour le futur doit donc prendre en compte cet aspect.
- » Enfin, le patrimoine doit « vivre ». Pour cela, il faut poursuivre la reconnaissance de la diversité des patrimoines afin de les mettre en valeur à l'échelle du SCoT. Il faut aussi créer les conditions favorables pour que ces patrimoines maintiennent ou retrouvent un usage et que plus généralement la ruralité spécifique au Nord Pays d'Auge soit animée.

Au plan économique, cette connectivité doit aussi permettre au Nord Pays d'Auge de renouveler les appuis de sa stratégie d'excellence et de contribuer au rayonnement de l'espace métropolitain.

La stratégie économique du territoire s'appuie tout d'abord sur ses filières d'excellence (touristique, agricole, équine et industrielle) où l'excellence touristique constitue en outre le socle pour une économie plus large.

Ces filières sont un pôle économique à développer ; ce qui implique de soutenir la place de fonctions métropolitaines dans le territoire pour répondre aux attentes des acteurs économiques, et de renforcer un fonctionnement en

réseau tant en interne qu'avec l'espace métropolitain pour le déploiement de ces fonctions.

Parallèlement, il s'agit aussi de se diversifier sur des domaines d'activités dans lequel le Nord Pays d'Auge est générateur de valeur ajoutée, d'innovation grâce à ses spécificités de territoire littoral, rural et de flux (dont le tourisme est moteur), à ses savoir-faire de pointe et aux marqueurs économiques normands (Hippolia, TES, Port 2000, ...).

- » Cette diversification accompagne la tertiarisation de l'économie tout en affirmant une teinte spécifique aux activités du Nord pays d'Auge : des activités de service, innovation-recherche en lien avec les filières d'excellence, le numérique, les nouveaux modes de travail auxquelles peuvent se greffer d'autres secteurs d'activités (artisanat, services aux personnes...) et l'expérimentation.

La stratégie économique valorise la complémentarité et les synergies des savoir-faire et potentiels des différents secteurs du territoire du SCoT, mais aussi les liens avec l'espace métropolitain.

- » Elle implique une logique de réseau fort pour l'organisation de l'offre immobilière et foncière économique.

En effet, il s'agit de retrouver et maintenir dans la durée des capacités d'accueil économique de qualité, dans un contexte spatial contraint, en secteur littoral comme dans l'arrière-pays. La lisibilité de l'offre économique doit ainsi pouvoir s'appuyer sur le rôle complémentaire des centre-ville, des parcs d'activités et des secteurs du territoire pour à la fois optimiser cette capacité d'accueil et mieux répondre à la diversité des besoins des entreprises.

La connectivité c'est également une organisation solidaire des territoires pour répondre à des modes de vies et de travail qui évoluent et soutenir une attractivité globale du Nord Pays d'Auge contribuant à celle de l'espace métropolitain.

Les spécificités touristiques du Nord Pays d'Auge, l'évolution des modes de vies, mais aussi l'imbrication des bassins de vie du territoire et des territoires

voisins, amènent à des pratiques résidentielles, toujours plus diverses et mobiles. Le territoire accueille en effet des résidents permanents, secondaires, occasionnels, des bi-résidents, des résidents travaillant dans le NPA, dans les agglomérations caennaise et havraise ou plus loin encore...

Cette particularité est aussi le marqueur d'un territoire dynamique, attractif et ouvert sur l'extérieur que le Nord Pays d'Auge entend rester. L'accueil d'actifs et de jeunes est un objectif fort du projet qui doit contribuer à ce dynamisme et à un équilibre générationnel et social dans le territoire.

Il est ainsi nécessaire de permettre des choix résidentiels pour des profils de ménages différents ainsi que l'accès à une offre en services aux populations d'autant plus renforcé que les attentes sont variées pour les services de proximité, mais aussi pour se cultiver, se divertir, télé-travailler, se former, se déplacer par des moyens de mobilités durables,...

L'offre résidentielle et en services aux populations doit pour cela s'organiser en impliquant les différents secteurs du territoire, dans une logique de réseau solidaire et interconnecté à l'espace métropolitain. Il s'agit ainsi de mieux répondre collectivement à la diversité des besoins et de faciliter les pratiques de vies et de travail tant à l'échelle de proximité que celle impliquant les territoires de l'espace métropolitain, et notamment les agglomérations de Caen et du Havre.

[La connectivité au sein du territoire et de l'espace métropolitain doit enfin être facilitée par le développement de moyens de mobilités et le numérique.](#)

Ces moyens de mobilités doivent être adaptés à la configuration rurale du territoire. Leur développement aura à se saisir des possibilités d'innovation, via notamment le numérique et les nouvelles pratiques et technologies de déplacements alternatifs (covoiturage, modes doux, voiture autonome...). Il passera aussi par le développement des coopérations avec les territoires voisins (Le Havre, Caen, Lisieux...).

L'objectif sera ainsi de développer des moyens de mobilités durables pour les différentes échelles de déplacements : de proximité, locales et dans l'espace métropolitain.

La stratégie et le parti d'aménagement du projet de territoire s'organisent autour de quatre objectifs pour donner corps à la connectivité revendiquée comme mode de développement.

Ces quatre objectifs sont les suivants :

- » Un maillage éco-paysager et patrimonial, valorisant durablement les facteurs d'excellence
- » L'innovation et l'expérimentation pour soutenir une dynamique économique d'excellence qui contribue au rayonnement métropolitain
- » Un réseau territorial connecté et interdépendant, pour une solidarité globale
- » Des mobilités au service de la connectivité

Ces objectifs participent ainsi de la constitution d'un « complexe » patrimonial, environnemental, touristique et économique, où l'excellence touristique traditionnelle est le socle pour une économie plus large.

Ils participent également de manière transversale à une stratégie d'adaptation au changement climatique et de digitalisation du territoire.

Le chapitre suivant décline ces objectifs.

Le parti d'aménagement du projet « la connectivité revendiquée comme mode de développement »



2

Les objectifs des politiques d'aménagement et de programmation



2.1

Un maillage éco- paysager et patrimonial, valorisant durablement les facteurs d'excellence



Ce maillage éco-paysager et patrimonial s'appuie tout d'abord sur une trame verte et bleue (abrégé TVB) organisant une perméabilité environnementale globale qui réponde aux enjeux stratégiques du territoire : environnementaux, économiques (agriculture, etc...), de gestion des pressions et des risques impliquant les rapports entre le littoral et l'arrière-pays.

Cette trame vise en effet à préserver sur le long terme la qualité des relations écologiques et hydrauliques amont-aval et entre les vallées, et à assurer ainsi les conditions du renouvellement pérenne des ressources et de la capacité d'accueil des espaces urbains, notamment littoraux. Plus particulièrement, les liens « *bois / bocage / zones humides / cours d'eau / littoral* » sont stratégiques pour le bon état des milieux écologiques et des ressources (qualité des espaces naturels emblématiques et des eaux, ressource en eau, etc.), mais aussi pour la gestion des risques (inondation, ruissellements, submersion, etc.).

Elle a aussi pour objectif de soutenir et renforcer la qualité des paysages et d'approfondir leur mise en scène. Il s'agit de continuer à révéler et à rendre toujours plus lisible les motifs paysagers emblématiques du territoire (lignes de crêtes – relief de cuesta, le bocage, les marais...). Ces motifs sont non seulement des marqueurs qu'habitants et visiteurs s'approprient et associent à l'identité du Nord Pays d'Auge, mais ils génèrent aussi une valeur ajoutée forte aux activités économiques (agriculture, tourisme...) et au cadre de vie spécifique du territoire.

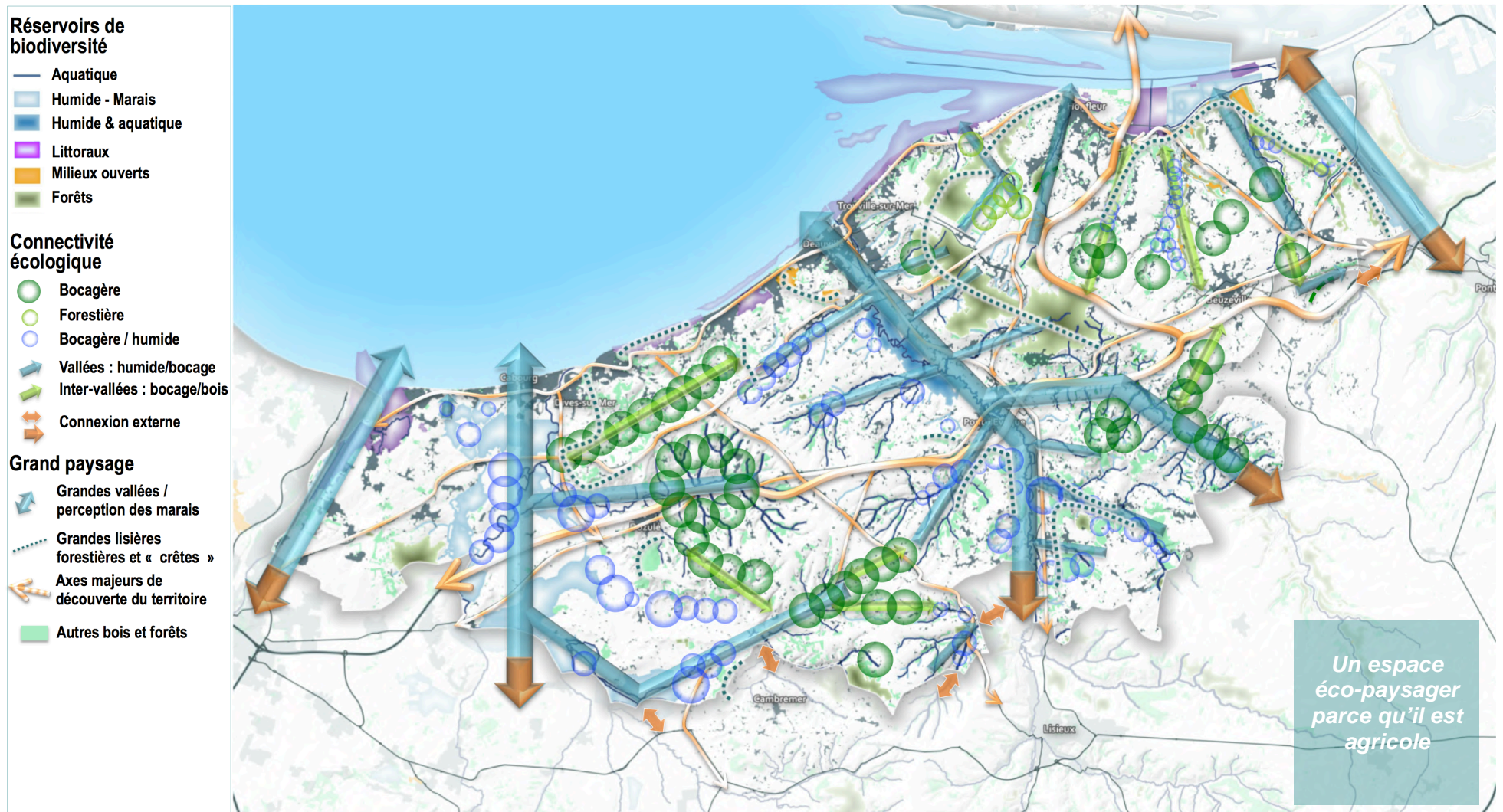
La maîtrise et la réduction des pressions sur la trame environnementale sont fondamentales. C'est un enjeu pour la valorisation des rôles multiples que les espaces agri-naturels détiennent à l'égard de la biodiversité comme des activités économiques du Nord Pays d'Auge et de son identité : la qualité des marais et du bocage pour la qualité et la promotion des productions agricoles, la qualité des eaux pour le tourisme, le maintien durable de patrimoines naturels, paysagers et bâtis reconnus qui participent de l'excellence touristique du littoral et d'une ruralité vivante, etc.

Il ne faut ainsi pas perdre de vue que cette composition singulière du territoire s'appuie sur une coexistence spécifique entre, d'une part, les milieux naturels et patrimoines et, d'autre part, des usages qui participent de leur préservation.

Enfin, l'objectif de protection des différents paysages et patrimoniales ne doit pas être uniquement technique, ni non plus « figer ». Il doit nécessairement permettre le contact apaisé entre les espaces urbains et agri-naturels, comme il doit aussi donner matière à faire des projets qualitatifs et innovants. Il s'agit de mettre en œuvre un parti d'aménagement par lequel les milieux agri-naturels, les paysages et les espaces économiques et résidentiels se valorisent mutuellement, mais aussi de concevoir les espaces d'activités comme des espaces de vie qualitatifs.

La mise en valeur du maillage éco-paysager et patrimonial du NPA nécessite à la fois la mise en place d'une gestion dynamique de la trame verte et bleue et de contribuer à diffuser « l'esprit Nord Pays d'Auge » en promouvant une haute qualité paysagère et d'aménagement qui tient compte des spécificités locales et des usages.

Le projet éco-paysager et patrimonial



A / Une gestion dynamique de la trame verte et bleue pour une approche ciblée et efficace des actions de préservation et restauration

Cette gestion de la trame verte et bleue est dynamique. En effet, l'objectif est d'intégrer les enjeux de pressions sur les milieux environnementaux, mais aussi du maintien des usages qu'ils accueillent afin de mettre en œuvre une approche ciblée et efficace des actions de préservation et de restauration.

A l'échelle du territoire du SCoT, ces actions amèneront ainsi à :

- ▷ **Protéger les réservoirs de biodiversité et leurs abords** pour maintenir durablement la qualité des milieux aquatiques, humides et côtiers.
- ▷ **Assurer la connectivité écologique**, en tenant compte du fonctionnement des bassins versants et des liens « bois / bocage / zone humide / cours d'eau » avec une attention particulière en secteurs de points-hauts, confluence et lisière urbaine. En outre, pour mettre en œuvre cette connectivité plusieurs actions seront à poursuivre et développer :
 - » **Préserver un bocage fonctionnel.** Cette préservation supposera également une approche dynamique pour que la prise en compte des enjeux de pression permette de mieux cibler les secteurs stratégiques, insérer les franges urbaines dans le maillage et organiser la compensation des recompositions bocagères non évitables dans les sites sensibles.
 - » **Protéger les zones humides, cours d'eau et corridors riverains :** la trame bleue étant à la fois le support de liens écologiques importants entre les secteurs amont et aval du territoire et des marqueurs du paysage.
 - » **Optimiser l'aménagement (coût et composition)** en intégrant au plus tôt dans leur programmation les enjeux :
 - de prolongement de la trame écologique et paysagère (bocage, pré-verger, petits cours d'eau) en lisière de l'urbanisation ou dans l'espace bâti. Il s'agit de rechercher des compositions urbaines qui s'insèrent dans le paysage et favorisent des espaces de natures

utiles pour la gestion des eaux et pour les habitants (nature en ville, diversité des paysages urbains...).

- de gestion du pluvial et d'adaptation aux risques.

Ces actions participent aussi de l'adaptation au changement climatique.

- ▷ **Intégrer aux actions précédentes les besoins pour le maintien de l'agriculture** qui à la fois exploite et préserve les caractéristiques des réservoirs de biodiversité (marais...) et espaces agri-naturels.

Enfin, la stratégie écologique rejoint celle qu'entend menée le Nord Pays d'Auge pour le paysage. En maintenant une qualité accrue des espaces naturels et agricoles, ces sont aussi les motifs et marqueurs paysagers spécifiques au territoire qui se confortent.

B / Une haute qualité paysagère et d'aménagement diffusant « l'esprit Nord Pays d'Auge »

Le projet de territoire poursuit la stratégie d'une haute qualité paysagère et d'aménagement qui s'allie à la mise en valeur de la richesse et de la diversité des patrimoines bâtis, naturels ou paysagers. L'aménagement du territoire doit ainsi être lié aux actions de protection paysagère de façon intégrée, comme soutien et appui vers un même objectif : diffuser « l'esprit Nord Pays d'Auge ». Il poursuit pour cela plusieurs objectifs.

- ▷ **Protéger les crêtes et points hauts topographiques stratégiques pour la lisibilité du grand paysage.**

Il s'agit de prêter toujours plus d'attention aux franges urbaines et espaces naturels permettant d'assurer la continuité du cadre paysager, de ses marqueurs emblématiques. A cette fin, le projet de territoire poursuit la protection des crêtes et points hauts topographiques stratégiques pour la lisibilité du grand paysage (cuesta du Nord Pays

d'Auge...). Il facilite aussi la replantation de boisements, tout en veillant à ce que cette replantation n'ait pas pour effet de fermer le paysage (zones humides, marais...), ni non plus de se développer dans des secteurs valorisables par l'agriculture, ou sans accès adéquat pour l'entretien et l'exploitation forestière.

▷ **Affirmer la qualité d'inscription des lisières urbaines dans leur paysage.**

Cette qualité peut être atteinte grâce à des formes urbaines plus singulières, qui composent avec le végétal et la topographie (maîtrise et adaptation de l'urbanisation dans les pentes...) pour révéler l'harmonie du bâti avec le paysage sans le cacher, des silhouettes urbaines claires, ou encore pour souligner des perspectives visuelles. L'innovation architecturale et urbaine ne doit pas être exclue des moyens pour organiser une meilleure intégration du bâti dans le paysage environnant.

▷ **Approfondir la mise en scène du paysage et la qualification des grands axes de découverte du territoire, « vitrines et marque » du Nord Pays d'Auge.**

Il sera ainsi nécessaire :

- » **De poursuivre les politiques d'aménagement pour l'amélioration de la qualité des entrées de ville**, des règlements de publicité, d'insertion paysagère du bâti utilitaire (notamment artisanal), des accès visuels sur les marais, cuesta et bâtis remarquables.
- » **De qualifier les franges urbaines et abords des espaces économiques**, tout en veillant à la qualité et à l'intégration des installations et constructions à vocation économique.
- » **D'affirmer des coupures d'urbanisation**. L'A13, axe essentiel à l'espace économique du NPA, ne sera pas le support d'une urbanisation continue sans profondeur à l'échelle du SCoT. Sur cet axe et la D675 qui le longe, le développement d'espaces urbains et économiques s'accompagnera d'un aménagement particulièrement attentif à la qualité d'insertion des sites et de leurs lisières dans le paysage. Il s'articulera avec des coupures d'urbanisation durablement affirmées.

▷ **Reconnaître, préserver et faire vivre le patrimoine bâti ancien.**

Il s'agit, d'une part, de reconnaître et protéger les patrimoines bâtis anciens, notamment le « petit patrimoine » agricole et villageois (lavoirs, fontaines) en les associant à une politique de qualification des espaces publics et d'insertion des nouvelles urbanisations pour valoriser leur place.

D'autre part, il s'agit de prendre la direction d'une protection qui ne fige pas et permet des adaptations et usages de ce patrimoine afin de le faire vivre sans renier ses qualités. C'est une logique de « patrimonisation », où le patrimoine participe pleinement de la vie du territoire et d'une culture collective contribuant en outre à mieux le préserver dans la durée.

- » **Faciliter la restauration progressive et l'évolution du bâti aux nouveaux usages** et exigences de confort, dont notamment des possibilités d'extension contemporaine au bâti ancien (enjeu d'adaptation du bâti vacant ancien dans le rural)
- » **Maintenir un usage** (habitation, activité) de ce bâti, en particulier dans le rural.

▷ **Réaffirmer l'objectif d'une architecture non banale.**

(c'est à dire une architecture qui n'est pas une architecture sans originalité et commune à tous les secteurs français).

En réaffirmant l'objectif d'une architecture non banale, s'appuyant sur des **motifs** caractéristiques augeronnes mais également les **spécificités** de l'architecture balnéaire, il s'agira de valoriser ce qui fait le caractère du territoire.

La volonté est ainsi de promouvoir une architecture favorisant la diversité de ces **motifs et spécificités**, reconnaissant aussi les nuances locales (vallée de l'Orne) et qu'un bâti plus contemporain peut réinterpréter avec un parti architectural de qualité assurant son inscription dans le quartier.

Des facteurs d'excellence numérique et des objectifs en faveur de l'adaptation au changement climatique, qui participent du projet éco-paysager et patrimonial

FACTEURS D'EXCELLENCE NUMÉRIQUE

La desserte numérique THD est effective à Cœur Côte Fleurie (réseau Cœur de Fibre - Pôle numérique) et se poursuit activement dans les autres secteurs du territoire (Fibre Calvados).

Cette politique en faveur du numérique favorisera le développement des réseaux intelligents d'énergie et de déplacement (« villes » intelligentes) contribuant à la réduction des consommations énergétiques et des pollutions, ainsi qu'à la qualité de l'air.

OBJECTIFS CONTRIBUANT À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La TVB du SCoT préserve une fonctionnalité écologique qui contribue à réduire les facteurs de vulnérabilités sur :

- *Les ressources (en particulier l'eau) et les activités qui les utilisent,*
- *La régulation/gestion des aléas favorisant une gestion des risques (inondation, submersion) plus globale et solidaire (amont/aval),*
- *La qualité sanitaire et thermique urbaine : trame verte urbaine,...*

Des objectifs d'économie d'eau, de protection de la ressource pour l'eau potable, de qualité de l'assainissement et du pluvial.

Des objectifs d'économie d'énergie (précarité énergétique + cf. mobilités)

Des objectifs de développement des énergies renouvelables s'articulant avec la qualité patrimoniale des paysages et la préservation de l'espace agricole : méthanisation, filière bois-énergie, replantation de haies, solaire (nouveaux dispositifs / photovoltaïque)...

Des objectifs de prévention des risques et de réduction des vulnérabilités des populations et des activités, dans une logique d'adaptation au risque, de solidarité et d'innovation dans les réponses aux enjeux : bâti innovant, réversibilité, coopérations / gestion amont-aval et défense contre la mer ...

2.2.

L'innovation et l'expérimentation pour soutenir une dynamique économique d'excellence qui contribue au rayonnement métropolitain



Le Nord Pays d'Auge doit s'appuyer sur ses **filières d'excellence** «touristique, équine, agricole et industrielle», **pilliers d'un pôle économique à développer**.

Véritable territoire de flux aux savoir-faire matures, avec un rayonnement large grâce au tourisme, le NPA a les capacités de développer des services, de la recherche et développement et des activités innovantes en s'appuyant sur ces filières. Cette stratégie est aussi rendue possible par le haut niveau d'aménités du territoire qui favorise l'arrivée d'acteurs nouveaux ainsi que les synergies d'entreprises propices à **l'innovation, l'expérimentation et la diversification économique**.

Il s'agit en effet de déployer les fonctions de services, innovation-recherche en lien avec les filières touristique, équine, agricole, industrielle, mais aussi avec le numérique et l'évolution des modes de travail.

Ce déploiement valorise ainsi des domaines d'activités porteurs, ou « pôles d'activités » (cf. après) qui approfondissent la chaîne de valeur ajoutée autour des filières d'excellence auxquelles peuvent se greffer d'autres secteurs d'activités (artisanat, services aux personnes...) et l'expérimentation.

- **Pôle tourisme** : des services – innovation en lien avec le tourisme balnéaire, d'affaires, et la culture.
- **Pôle numérique** : des services tertiaires en lien avec le tourisme (dont expérimentation – exemple : Tourism'Up...).
- **Pôle cheval** : des services tertiaires-innovation en lien avec la filière équine, dont le projet de Campus cheval à Goustranville.

- **Pôle industriel** (mécanique de précision, métallurgie-matériaux, sous-traitance aéronautique, industrie portuaire...) : des services tertiaire-innovation liée à l'industrie.
- **Pôle de développement d'activités et de services nautiques et/ou portuaires** : des services en lien notamment avec les mutations du nautisme, la maintenance et avec les ports de Honfleur et Ranville.
- **Pôle santé** : développement de services de soins.
- **Pôle bien-être**, pour une approche multigénérationnelle de la silver économie : des services marchands et tertiaires en lien avec le tourisme et la construction (éco-construction, domotique, adaptation de l'hébergement au tourisme multigénérationnel...).

A l'articulation de l'ensemble de ces pôles d'activités, NPA doit ainsi être identifié comme un territoire d'expérimentation en appui à l'innovation, notamment sur le tourisme, l'éco-construction et la domotique, l'ergonomie/l'adaptation des hébergements (santé/bien-être)...

La diversification économique des secteurs tertiaires, industriels et artisanaux doit également être poursuivie en lien avec les secteurs dynamiques englobant de l'espace métropolitain (*pôle de compétitivité TES, Silver Normandie, Hippolia, Port 2000, etc.*) afin de fortifier les réseaux d'entreprises et de savoir-faire normands.

Le projet d'aménagement vise enfin à rendre cette stratégie lisible et à la décliner par une offre immobilière et foncière économique également lisible à l'échelle du territoire, mais aussi agile. Il s'agit en effet de retrouver et maintenir dans la durée des capacités d'accueil économique de qualité, dans un contexte spatial contraint, notamment pour des activités de grands flux, portuaires et artisanales bien connectées à leur bassin économique.

Armature économique et stratégie de l'offre immobilière et foncière pour les entreprises



A / Une offre immobilière et foncière économique agile, de qualité et renforcée

L'objectif est de développer et maintenir dans la durée une offre immobilière et foncière économique adaptée aux différents domaines d'activités des entreprises et à leurs besoins fonctionnels : accès des entreprises aux flux, à leurs bassins de consommations notamment pour l'artisanat, aux services (insertion ou non dans l'enveloppe urbaine), à un parcours résidentiel...

La logique suivie ici est celle d'un réseau lisible recherchant une complémentarité et une agilité de l'offre entre les territoires du SCoT. Il s'agit en effet par ce réseau de mieux affirmer des spécificités de pôles économiques, d'irriguer l'ensemble des centralités urbaines, mais aussi d'organiser le relais des capacités d'accueil économiques entre les pôles, avec notamment l'enjeu des contraintes littorales et des risques.

- » Par exemple, l'échangeur de la Haie Tondue et la réalisation d'une offre alternative économique à proximité constituent un enjeu majeur pour le bon fonctionnement des espaces économiques actuels et leur dynamisme.

Le développement de cette offre foncière et immobilière s'organise autour de plusieurs axes.

▷ De l'immobilier tertiaire de qualité (avec un offre internet fixe et mobile efficace).

Le développement de cet immobilier s'appuie notamment sur les pôles économiques du territoire (Cœur Côte Fleurie, Pont-l'Évêque, Honfleur, Dives-sur-Mer, les ports et aéroport) pour affirmer la visibilité de l'offre et favoriser un essaimage dans tout le NPA. En outre, le développement de l'immobilier d'entreprises favorise :

- » Les opportunités d'accueillir dans le tissu urbain des activités en lien avec les services à la personne (santé et e-médecine, silver-économie, culture, gestion domotique) ;
- » Une offre innovante pour le coworking (entrepreneurs nomades...) qui soit associée à des secteurs de flux en capacité de proposer un certain niveau de services à proximité afin de promouvoir le

foisonnement entrepreneurial et de se distinguer d'une offre tertiaire classique.

- » Une offre de tiers-lieux dont les formes peuvent être très diverses afin de s'adapter au marché et au secteurs d'implantation (exemple de Dozulé).

▷ Une offre spécifique pour accompagner la montée en puissance du Campus Cheval (en lien avec le Cirale - Goustranville).

Ce Campus est dédié aux services de haut niveau, formations et fonctions de recherches pour les professionnels de la filière équine et de la santé équine. Il s'agit aussi de soutenir le rayonnement international du Campus, dans le temps :

- » En veillant à ce que l'offre foncière et la qualité paysagère environnante répondent au positionnement économique du Campus, à son image et à ses besoins éventuels d'évolution à long terme.
- » En capitalisant sur son effet d'entraînement économique pour développer dans le secteur du Campus (mais en dehors du Campus, notamment à Dozulé...) des activités dérivées (services, artisanat, artisanat innovant...) ou en lien avec le cheval (notamment les activités équestres, de loisirs...). Ces activités participent en outre du dynamisme du pôle et lui procure un cadre rural vivant et attractif.

▷ De l'immobilier et du foncier à destination de l'artisanat.

Cette offre doit faciliter l'implantation des activités à proximité de leur bassin économique et recherchera les opportunités de concentration favorisant les synergies entre les entreprises :

- » De l'immobilier pour fluidifier les parcours résidentiels des entreprises, assurer une offre renouvelée dans le temps, et développer une offre à prix compétitif, notamment dans les secteurs où le foncier est cher.
- » Une offre foncière à permettre dans tous les pôles du territoire afin d'en organiser la complémentarité (intégrant notamment les besoins des entreprises de l'économie littorale), mais avec un besoin de déploiement soutenu en rétro-littoral et sur les grands axes pour répondre aux enjeux d'irrigation économique du territoire et des contraintes d'aménagement sur la côte.

Il s'agit aussi de favoriser l'artisanat urbain (« non-nuisant ») dans les centre-ville et de faciliter le changement de destination du bâti agricole vers l'artisanat pour soutenir l'offre d'accueil, sous réserve de ne pas porter atteinte au fonctionnement agricole.

▷ **Une offre foncière pour les activités de grands flux et arrimées aux grands axes économiques normands.**

Le développement de cette offre s'appuie notamment sur les pôles de Dives-sur-Mer, Honfleur, Pont-l'Évêque, Beuzeville, Bavent, Annebault/Beaumont-en-Auge/Drubec (lié au projet d'échangeur Haie Tondué).

L'objectif est à la fois de soutenir le dynamisme du tissu économique industriel/logistique du territoire notamment porté autour d'entreprises « pépites » (exemple d'entreprises de pointes à Dives sur Mer), mais aussi de recomposer une offre pour ce type d'entreprises en cohérence avec les grands axes et écosystèmes normands : logistique et industrie liée au port de Honfleur, liée au déploiement de Port 2000 au Havre, axes économiques de l'A13 et l'A29... Si le développement de cette offre ne sera pas massive, elle doit cependant ne pas disparaître de l'offre globale du territoire.

Cette politique économique intègre également une stratégie au long cours de maintien de l'attractivité des espaces économiques et commerciaux matures et d'accompagnement des besoins de requalification, voire de réorganisation de sites.

Enfin, cette politique économique en réseau doit contribuer à une gestion optimisée de l'espace grâce à une offre lisible et adaptée au plus près des besoins des entreprises et de leur parcours résidentiel que centres urbains et parcs d'activités développeront dans le cadre de ce réseau.

Le territoire se fixe aussi l'objectif à horizon 20 ans de ne pas consommer plus de 178 ha pour le développement de l'offre foncière économique (et commercial) en extension (hors parc Honfleur-Calvados).

Ce volant d'espace, plus conséquent en rythme qu'au cours des 10 dernières années (9 ha /an en moyenne au projet de SCoT contre 6 ha/an au cours des

10 dernières années), est nécessaire pour la mise en œuvre de la stratégie économique mais aussi pour répondre à un double impératif :

- » Retrouver une capacité d'accueil économique en parc d'activité. En effet, hors le Parc Honfleur-Calvados, le territoire ne dispose plus d'offre foncière économique constituée et lisible ; conséquence de multiples facteurs, notamment la non mise en œuvre de projets économiques structurants du précédent SCoT.
- » Le Nord Pays d'Auge entend rester un territoire actif ; ce qui est essentiel pour ses équilibres propres mais aussi pour son rôle dans l'espace métropolitain. Cela implique de retrouver et maintenir dans le temps des tendances positives de l'emploi qui doivent être d'autant plus soutenues qu'entre 2010 et 2015 le nombre d'emplois total dans le territoire s'est inscrit dans une trajectoire à la baisse.

B / Des agricultures valorisées dans leurs filières longues et courtes et soutenues dans leurs signes de qualité

L'objectif est de préserver et valoriser durablement les agricultures ainsi que de soutenir la compétitivité des productions.

Le territoire du SCoT s'impose ainsi une exigence forte de préservation de l'espace agricole et du fonctionnement des exploitations. A l'échelle du NPA, l'objectif est de tendre vers une diminution de 50% du rythme de consommation d'espace pour le développement résidentiel par rapport à celui observé lors des 10 dernières années, soit à horizon 20 ans, une consommation maximale d'espace d'environ 560 ha pour l'urbanisation résidentielle en extension. Le DOO du SCoT pourra préciser cet objectif.

L'objectif de lutte contre l'étalement urbain s'appuie aussi sur une politique :

- » **d'optimisation et de mutation du tissu urbain existant ainsi que de valorisation du patrimoine bâti notamment ancien** en préservant son usage ou en lui en redonnant un, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'activité agricole.

- » **de qualité urbaine et paysagère pour la configuration et l'intégration des extensions de l'urbanisation.** Cette qualité des extensions de l'urbanisation relève :
 - D'une exigence forte de préservation du fonctionnement des exploitations : accessibilité, projets économiques des exploitants, qualité agronomique...
 - D'une organisation des extensions urbaines en lien (immédiat et/ou fonctionnel) avec les centralités de bourg, ville, village ou quartier qui conforte l'animation et la vocation de ces centralités.
 - D'une évolution fonctionnelle et morphologique cohérente et hautement qualitative des lisières urbaines.

Le projet de territoire vise également à soutenir la compétitivité des productions primaires et à faciliter le développement des filières courtes et activités en diversification des exploitations. Il s'agit pour cela :

- » **D'apporter une réponse à des projets de commercialisation de produits locaux** par une offre immobilière et/ou d'emplacement sur des sites stratégiques en termes de flux et adaptés au bassin de consommation visé.
- » **D'assurer la prise en compte anticipée des besoins en installations et constructions nécessaires au stockage, à la transformation et au conditionnement,** soit au titre d'activités accessoires soit en prévoyant des possibilités d'implantations dans les parcs d'activité.
- » **De prendre en compte les enjeux d'accès au numérique** des exploitations ou sites de transformation pour la gestion des productions et la mise en réseau des stocks.
- » **De faciliter la diversification économique des exploitations qui le souhaite notamment dans l'énergie et les services :** agro-tourisme, culture-pédagogie, filière courte en lien avec les établissements de restauration du territoire (gastronomie locale...),...

Enfin, il s'agit de faire vivre les signes de qualité et de l'origine (SIQO – AOP...) associés aux filières primaires (lait, cidre, pêche / label Maquereau trouvillais et honfleurais, Calvados, fromage, viande...) au travers d'actions de promotion et de valorisation des espaces de production en AOP, mais aussi des savoir-faire (formation...).

C / Un espace touristique qui se renforce, se renouvelle, rayonne et s'affirme aussi dans le rétro-littoral

L'objectif est de poursuivre le déploiement du pôle touristique littoral (balnéaire et d'affaires) : pôle majeur à renforcer et à préserver durablement dans son positionnement d'excellence et son rayonnement à l'international et sur la façade Manche-Atlantique.

Il est aussi de développer les synergies impliquant tous les secteurs du NPA. En effet, l'affirmation et la valorisation des appuis touristiques et culturels du rétro-littoral en réseau avec le littoral contribueront à élargir l'espace touristique et à développer des leviers supplémentaires pour poursuivre la qualification de l'offre et son rayonnement global. La complémentarité des espaces du Nord Pays d'Auge constitue ainsi la force de ce territoire.

Il s'agit alors de développer ces synergies pour une offre touristique qui se diversifie, poursuit sa dessaisonnalisation, fidélise et innove au regard des enjeux de mutation du tourisme.

- » En effet, la mutation des pratiques touristiques où la culture, le sport, l'accès à la nature, les pratiques nomades, le tourisme expérientiel, la gastronomie et l'agro-tourisme (tourisme vert) sont de nouvelles attentes des publics doit pouvoir trouver une réponse dans le NPA.

▷ Poursuivre la qualification des produits touristiques

Cela implique notamment de poursuivre la qualification des produits touristiques existants (marqueurs du NPA) et d'en développer de nouveaux qui concourent à élargir l'offre de séjours (en type et durée) et à préserver durablement sa capacité de renouvellement et d'innovation dans un contexte très concurrentiel.

A cette fin, la politique touristique du Nord Pays d'Auge entend :

- » **Poursuivre le déploiement du pôle d'excellence touristique littoral** (balnéaire, affaires) ;
- » **S'appuyer sur une politique culturelle forte** (pour les résidents et touristes) comme élément d'entrée du tourisme mais aussi d'innovation et de différenciation d'une offre plus globale.

De multiples projets sont en cours ou envisagés dans ce registre, notamment :

- Les Franciscaines à Deauville, offre touristique, culturelle et événementielle autour de l'histoire de « Guillaume le Conquérant » et du « Débarquement » à Normandie Cabourg Pays d'Auge, mise en route de la réalité virtuelle sur le prieuré de St-Arnoult, « Calvados Expérience » à Pont-l'Évêque...

En outre, la mise en culture/tourisme du patrimoine constitue un des leviers pour redonner vie à du bâti ancien.

- » **Affermir un positionnement sur la thématique « santé, bien-être »** en écho à un territoire multi-générationnel (séjours familiaux) et à la valorisation des circuits-courts agricoles.
- » **Renforcer le rayonnement des ports et déployer les activités nautiques.** Il s'agit d'affirmer une identité et un tourisme maritimes vecteurs d'attractivité forte sur le territoire, mais aussi à l'échelle de la Normandie, notamment de la Baie de Seine aux côtes du département de la Manche.
 - Cet objectif implique de valoriser les ports du Nord Pays d'Auge, d'optimiser l'utilisation de leur capacité et le développement des services portuaires (entretien, politique de chantier naval / plaisance, services location). Cet objectif peut notamment s'inscrire dans le cadre de coopérations externes pour offrir plus de fluidité aux usagers et de qualité dans les infrastructures et services.
 - Plus largement, il s'agit aussi d'accompagner la politique de modernisation et de développement des ports et activités économiques portuaires, telle que celle engagée à Port Guillaume, mais aussi dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la DTA de l'Estuaire de la Seine et des objectifs de préservation des milieux environnementaux qui s'imposent.
- » **Déployer les pratiques liées au cheval, à l'agro-tourisme et au tourisme vert.** Ces pratiques sont à la fois le support d'une diversification des produits de séjours touristiques, mais aussi des leviers pour la valorisation des marques de qualité des productions agricoles :

- Par exemple : le Développement des voies douces et cavalières, des activités culturelles et de découverte en lien avec la gastronomie et savoir-faire locaux (route du cidre...) ;
- En outre, le projet de Campus Cheval à Goustranville est un moteur pour développer (hors campus) des activités dérivées autour notamment du marqueur cheval et de la ruralité innovante (à l'articulation du littoral et du rétro-littoral).

» **Poursuivre la valorisation des patrimoines et la mise en scène des paysages.** Cette mise en scène doit soutenir le déploiement du réseau touristique à l'échelle du territoire, notamment :

- Les paysages côtiers, pour contribuer à la promotion des stations du littoral et à leurs liens, tout en valorisant leurs spécificités.
- Les paysages des grandes vallées (Touques, Dives, Risle, Orne, Seine-PNR...), pour mettre en avant les liens littoral / rétro-littoral et favoriser les accroches aux parcours touristiques externes au SCoT.
En outre, les fonctions touristiques et culturelles de Pont-l'Évêque se sont affirmées dans la dernière période et poursuivent leur développement. Aussi ce pôle détient-il une position stratégique pour structurer le développement du maillage touristique dans le rétro-littoral en lien avec la côte et le sud Calvados.

▷ Valoriser les accroches aux réseaux touristiques externes

La stratégie implique aussi de valoriser les accroches aux réseaux touristiques externes, porteurs de nouveaux flux et appuis potentiels pour diversifier les produits touristiques :

- » Les **secteurs de Beuzeville, Honfleur et Cœur Côte Fleurie** ont un rôle d'entrée sur les réseaux de : l'Axe Seine, du PNR des Boucles de la Seine, de la vallée de la Risle, du Havre (Unesco, croisières...).
- Ces réseaux s'appuient notamment sur des projets et offres existantes à valoriser : le projet de Seine à Vélo, le Bac de Quilleboeuf, les activités de randonnées, le projet à soutenir de Véloroute-impressionniste jusqu'à Honfleur, les croisières, le développement de l'itinéraire doux et touristiques de Honfleur à Beaumont-le-Roger (vallée de la Risle...)...

- » Le **secteur de « Merville – Ranville – Cabourg-Dives/Mer »** a un rôle d'entrée sur les sites de mémoire de Caen et du Bessin, mais aussi un rôle pour la valorisation touristique des liens au port de Ouistreham ouvrant sur le Royaume-Uni.
 - Dans cette perspective plusieurs projets sont en cours ou envisagés, notamment : une offre culture-tourisme-événementiel à développer en lien notamment avec l'histoire (Batterie de Merville, Pegasus Bridge, Guillaume le Conquérant - Dives/Mer et la vallée de la Dives...), projet de liaison à étudier entre Merville et le Port de Ouistreham, des équipements de loisirs...

▷ **Développer une offre touristique adaptée aux différents segments de marché**

Les aménités de qualité disponibles sur le territoire doivent l'amener à poursuivre et intensifier le développement de l'offre d'affaires. Ce développement s'appuie sur le couple Centre International de Deauville (CID) / Hôtellerie et sur un positionnement à la pointe du marché en terme d'innovation.

Il s'agit aussi de favoriser le logement d'affaires dans le rural et une offre de séminaire pouvant notamment s'associer à une offre culturelle.

Le réseau de liaisons douces est également à renforcer en s'appuyant sur des bouclages locaux à poursuivre et des itinéraires vélo à valoriser et étendre, en lien également avec le marqueur « santé-sport ».

Enfin, l'offre d'hébergement est amenée à se diversifier tout en veillant à être positionnée dans le marché des différents secteurs du NPA. Il s'agit aussi de favoriser l'adaptation d'hébergements (et résidences secondaires) au vieillissement et au handicap en lien avec le développement d'une offre pour le tourisme multigénérationnel.

Un espace touristique qui se renforce, se renouvelle, rayonne et s'affirme aussi dans le rétro-littoral

Un déploiement du maillage touristique soutenant le rayonnement du littoral et réaffirmant la place du tourisme dans le rétro-littoral :

- En connectant tous les secteurs du NPA, pour une offre touristique qui se diversifie, poursuit sa dessaisonalisation, fidélise et innove
- Avec des accroches valorisées aux réseaux externes : Vallées de la Seine, la Risle, de l'Ome, PNR, Caen, Le Havre ...

Des projets en cours et envisagés

Liaison douce à étudier : Merville / Ouistreham

Un renforcement du réseau de liaisons douces, s'appuyant sur des bouclages locaux à poursuivre et des itinéraires vélo à valoriser et à renforcer :

- Itinéraire vélo ouvert ou en cours
- Itinéraire vélo en projet (dont desserte à soutenir du NPA par le Véloroute impressionniste)
- Itinéraire et bouclage vélo à développer (accroche de Beuzeville aux Véloroutes n°4 et impressionniste en lien avec les vallées de la Risle et de la Seine)

Une valorisation des patrimoines bâtis et naturels et des infrastructures de niveau métropolitain :

- l'aéroport
- les ports dont la dimension métropolitaine est à développer...
- ... en lien avec un renforcement des activités nautiques



Des facteurs d'excellence numérique et des objectifs en faveur de l'adaptation au changement climatique, qui participent du projet économique et touristique

FACTEURS D'EXCELLENCE NUMÉRIQUE

La desserte numérique THD est effective à Cœur Côte Fleurie (réseau Cœur de Fibre - Pôle numérique) et se poursuit activement dans les autres secteurs du territoire (Fibre Calvados).

Développement des fonctions d'expérimentation et d'innovation, notamment en lien avec le numérique.

Développement du Coworking.

Services aux pratiques touristiques et parcours (mobilités, événementiel).

Nouveaux produits culturels et touristiques (réalité augmentée, virtuelle, musée numérique, événementiel).

OBJECTIFS CONTRIBUANT À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Qualification de l'offre foncière et immobilière économique : amélioration de la qualité des espaces économiques,...

Développement des fonctions économiques dans le tissu urbain mixte.

Développement de l'offre économique nouvelle en réseau : optimisation de l'utilisation de l'espace, tout en répondant mieux aux besoins divers des entreprises.

Préservation de l'espace agricole.

Valorisation des filières agricoles courtes.

Optimisation des mobilités (apport du numérique et en lien avec la politique des mobilités) et déploiement des activités touristiques à vélo.

Potentiel pour de nouveaux produits touristiques « moins carbonés ».

Dessaisonnalisation et synergies touristiques littoral et rétro-littoral pour une gestion maîtrisée des flux littoraux et une utilisation mieux répartie des ressources dans le temps et dans l'espace.

2.3

Un réseau territorial connecté et interdépendant, pour une solidarité globale



L'objectif est d'offrir aux populations et acteurs économiques l'accès à un niveau élevé en services, en déployant un réseau de pôles urbains interconnectés en interne et en externe avec les agglomérations de Caen et du Havre.

Ces pôles de services sont eux-mêmes organisés en lien avec des centralités urbaines dynamiques sur le littoral comme dans le rural, pour constituer la trame d'un réseau métropolitain où les fonctions touristiques, culturelles (notamment rurales) et patrimoniales sont prépondérantes.

Le Nord Pays d'Auge poursuit ainsi une organisation urbaine multipolaire, en réseau connecté à l'espace métropolitain. Cette armature doit permettre :

- » **Le développement de services métropolitains en s'appuyant sur les facteurs d'excellence du territoire, dont la qualité de ses patrimoines** : tourisme, culture et loisirs, filière équine, services portuaires et nautiques, numérique, bien-être ... ainsi que les formations en lien avec ces services.
- » **Le développement de services à la population plus accessibles et diversifiés en gamme, mais aussi plus innovants** car devant s'adapter au contexte particulier d'un territoire littoral et rural : *enfance-petite enfance, accès au soin, bien-être, vieillissement, commerce, services numériques, services d'état.*

L'organisation urbaine en réseau facilite les réponses mutualisées et complémentaires entre collectivités pour mieux couvrir une diversité de besoins en équipements et services des populations.

L'innovation dans les services passera également par le numérique, mais aussi par une réflexion sur la mutabilité des équipements pour accueillir des usages différents dans le temps.

- » **Le développement de services de mobilités atypiques alliant transports en commun (TC) et usages différenciés de la voiture et des liaisons douces** : la voiture en usage collectif, les liaisons douces en usage de loisirs mais aussi de déplacement, et un travail d'anticipation sur les futures mobilités.

La multipolarité est également le moyen d'organiser une capacité d'accueil résidentiel et économique et de la mixité, dans un contexte littoral et rural contraint. Il s'agit ainsi de répondre à plusieurs nécessités :

- » atténuer les pressions urbaines et préserver les fonctions environnementales et agricoles par une répartition du développement limitant les impacts ;
- » accompagner les enjeux de risques littoraux ;
- » structurer des coopérations autour de centralités et bassins de vie en réseau pour gérer collectivement cette capacité d'accueil en lien avec

le développement des moyens de mobilités. Cette structuration vise ainsi à :

- Faciliter la mixité résidentielle et élever le niveau de services accessibles, tout en ne perdant pas de vue que le territoire doit répondre aux besoins d'une population multigénérationnelle et entend favoriser l'accueil d'actifs et de jeunes.

La concentration des fonctions services, logements, mobilités au sein de bassin de vie, voire de micro bassin de vie, doit ainsi contribuer à soutenir des centralités urbaines dynamiques (bourgs et villages), tout comme une proximité profitable à l'optimisation des déplacements (en temps et en nombre).

- Favoriser l'activité économique dans les pôles urbains (activité compatible avec le tissu urbain mixte/nuisance). Dans les secteurs spatialement très contraints ces pôles constituent le relais pour le développement économique.
- Développer les réseaux de mobilités en tenant compte des différentes échelles de déplacement des usagers et permettre ainsi d'optimiser les solutions alternatives à l'autosolisme.

Le projet de réseau territorial connecté (l'armature urbaine)

Armature urbaine, en réseau :

Bassin de vie de proximité

Micro-bassin de vie

Pôles d'irrigation principaux

Pôles d'irrigation (en appui des pôles principaux)

Réseau de pôles et bassins de vie

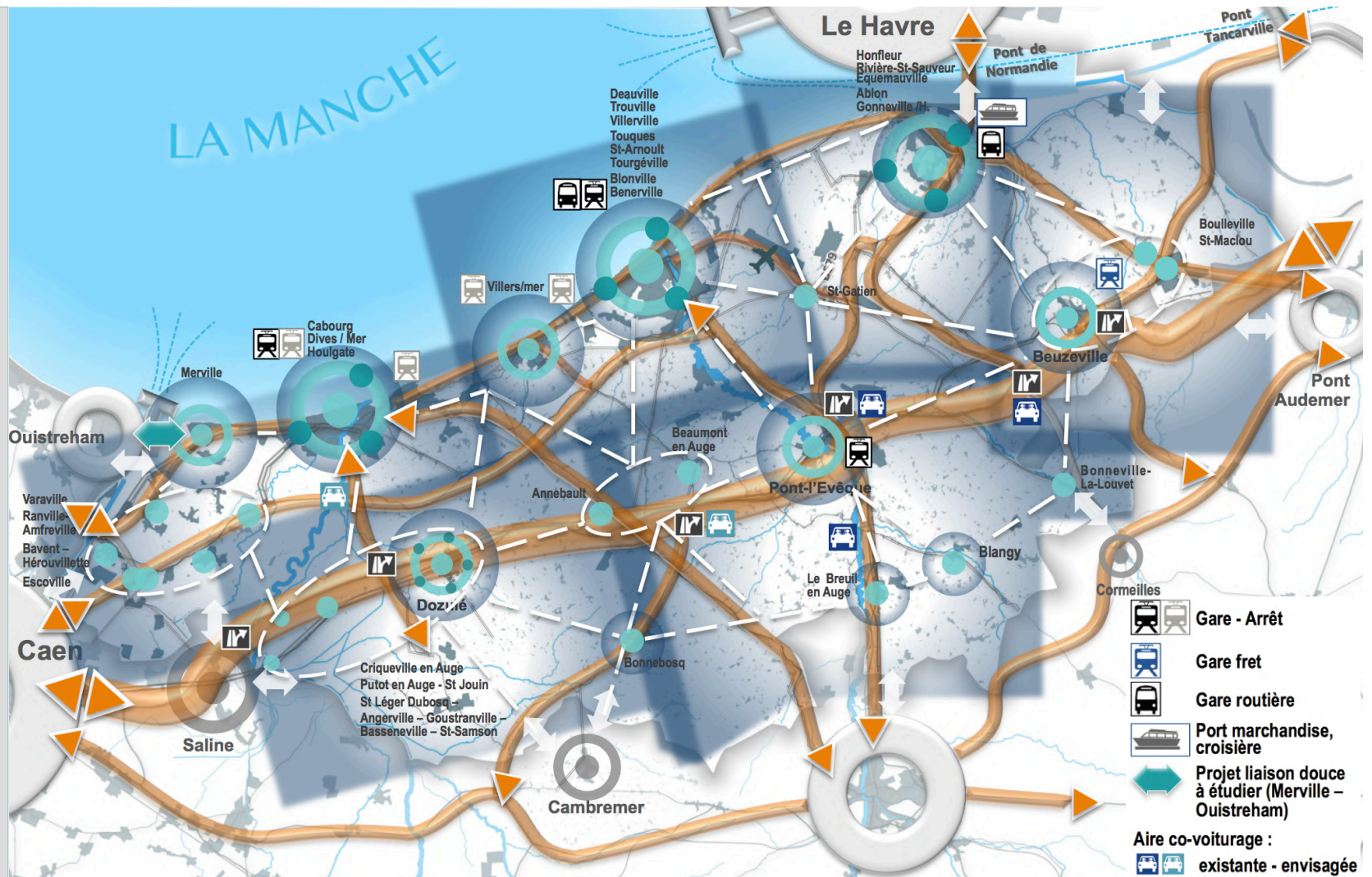
Imbrication des bassins de vie :

Solidarité et cohérence pour l'organisation de l'offre résidentielle et l'élévation du niveau des services

Passerelles avec les territoires externes :

Coopérations
Continuité et élévation de l'offre en services

Connectivité du NPA dans l'espace métropolitain



A / Le projet de réseau territorial connecté

L'armature urbaine du SCoT vise ainsi à s'organiser autour d'un réseau de pôles urbains d'irrigation et bassins de vie de proximité dynamiques.

▷ Les bassins de vie de proximité

Dans les bassins de vie l'objectif est à la fois de développer l'offre en services de proximité essentielle, mais aussi d'organiser l'élévation globale de l'offre entre les pôles du territoire et avec les villages qui ne sont pas des pôles : commerce, enfance petite enfance, santé, accès aux soins... Cette organisation facilite des réponses mutualisées et complémentaires entre les collectivités : l'objectif est bien d'organiser le bon niveau d'équipements à la bonne échelle de proximité.

L'imbrication de ces bassins de vie amènera aussi à rechercher entre eux la continuité d'une offre élevée et cohérente en services, notamment sur certains équipements :

- » Equipements de grand rayonnement, mais aussi les équipements et services dans les registres de la santé (accès aux soins...), des services numériques (co-working, santé...), de la mobilité, du tourisme, de la culture, de l'enfance-petite enfance, du vieillissement, du bien-être (services aux personnes innovants qui intègrent par exemple une approche multigénérationnelle) ...

Cette approche collective favorisera non seulement les opportunités de mutualiser des équipements entre les collectivités mais aussi d'approfondir localement des spécificités élargissant la diversité et le rayonnement de l'offre dans le réseau global.

Il s'agira aussi de prendre en compte « des passerelles » avec les territoires voisins au SCoT (certains équipements de santé, touristiques, culturels, de mobilité...) pour optimiser la continuité des services, voire mutualiser certains d'entre eux.

▷ Les pôles d'irrigation

La structuration du territoire nécessite des pôles urbains forts en réseau pour que l'offre en services qu'ils développent dynamise et irrigue l'ensemble des bassins de vie du territoire, et réponde aussi à leur rôle de pôles économiques et résidentiels. Ils sont aussi les supports principaux pour organiser le réseau de mobilités.

- » Les pôles principaux du littoral, de Dozulé, Pont-l'Evêque et Beuzeville ont ainsi vocation à affirmer leur poids dans l'offre d'équipements du SCoT.

Des pôles locaux (cf. illustration de l'armature urbaine ci-avant) les appuient dans ce rôle pour mieux organiser l'élévation du niveau de services accessibles (irrigation du territoire en services, dont les services de mobilité) et la mixité résidentielle dans le bassin de vie et le territoire.

- » Le renforcement des pôles (logements et services) visent à préserver une structuration forte du territoire tout en soutenant la vitalité des villages non pôles qui doivent pouvoir maintenir leur population voire l'augmenter légèrement.

Certaines communes du territoire ont un fonctionnement plus imbriqué entre elles (micro-bassin de vie) et détiennent un rôle stratégique pour le Nord Pays d'Auge, notamment pour faciliter des liens de proximité avec les territoires voisins. Ces spécificités et ce rôle sont à prendre en compte :

» Le secteur ouest du Nord Pays d'Auge:

Il regroupe les communes de Varaville, Ranville, Amfreville, Bavent, Hérouvillette et Escoville.

Ces 6 pôles sont complémentaires en termes de services et de développement résidentiel, Bavent et Ranville étant en outre deux pôles économiques d'échelle locale mais dynamiques. Ils contribuent aussi à relayer Merville-Franceville-Plage sur des fonctions économiques et résidentielles, compte tenu des contraintes d'aménagement sur la côte.

Ces 6 pôles et Merville-Franceville-Plage contribuent aussi au développement de coopérations et à l'aménagement cohérent de projets avec Caen Métropole, notamment pour la valorisation de la vallée de l'Orne (valorisation économique, écologique, paysagère, touristique). Cette cohérence est recherchée avec la vallée de la Dives. Les coopérations concernent notamment les domaines de la mobilité, des services de proximité, du tourisme, de la culture, de l'environnement et économiques (avec le Port Ranville).

» **Le secteur de Dozulé – Campus Cheval (à Goustranville)**

Dozulé, est un pôle multi-centralités à renforcer en lien avec le Campus Cheval (Goustranville), sans conurbation.

Il s'appuie sur les communes de Dozulé, Cricqueville en Auge, Putot en Auge - St Jouin, St Léger Dubosq, Angerville, Goustranville, Basseneville, St-Samson.

Ce pôle est stratégique à deux titres :

- Equilibrer l'irrigation économique et en services du territoire sur sa partie Ouest arrimée à l'A13.
- Accompagner le développement du Campus cheval et créer les conditions de sa valorisation sur le long terme. Cela implique de promouvoir autour de lui un espace rural de qualité et dynamique (services, dont les services de mobilité, mixité résidentielle, innovation économique...).

L'objectif est donc de renforcer ce pôle notamment en termes de services à la personne et d'activités économiques et d'innovation (notamment liées ou en dérivées du Campus), mais également de renforcer son poids et sa diversité résidentielle. Ce pôle implique des communes limitrophes de Dozulé et du Campus pour organiser ce renforcement de manière intégrée à son environnement (contexte spatial contraint, préservation de la qualité du paysage) et pour promouvoir une animation des centralités essentielle et indissociable de la portée internationale du Campus. En effet, la commune de Dozulé ne peut assumer seule ce rôle (contrainte d'aménagement etc.).

Le développement de ce pôle multi-centralités ne générera pas de conurbation agglomérant les espaces urbains de ces communes. Il visera à constituer un réseau de centralités dynamiques qui collectivement répondent aux enjeux de capacité d'accueil et de diversité résidentielle tout en préservant une ambiance rurale de qualité (coupure d'urbanisation,...).

» **Le secteur de Annebault – Beaumont en Auge, en lien avec Drubec**

L'objectif est de renforcer le rôle de ce « micro-bassins de vie » pour l'irrigation en services du centre de Nord Pays d'Auge et la structuration nord-sud des mobilités.

Il détient aussi un rôle stratégique pour la structuration économique : l'échangeur de la Haie Tondue et la réalisation d'une offre alternative économique à proximité constitue un enjeu majeur pour le bon fonctionnement des espaces économiques actuels et leur dynamisme.

» **Le secteur est du Nord Pays d'Auge.**

Beuzeville est un pôle de services et économiques structurant à l'est du territoire. Ce pôle est à renforcer. Il développe aussi des complémentarités avec St-Maclou qui contribue à la structuration de l'offre économique de ce secteur du territoire. En outre, des complémentarités sont aussi à promouvoir pour élever l'offre de services aux populations en s'appuyant sur Beuzeville, St-Maclou et Boulleville.

Ces 3 communes contribueront aussi à mieux valoriser les liens fonctionnels et coopérations économiques, touristiques, culturels et en matière de mobilité avec : Honfleur, Le Havre, Pont-Audemer, le secteur du PNR des Boucles de la Seine et les vallées de la Seine et de la Risle.

B / La politique de l'habitat

▷ Poursuivre une politique de diversification de l'offre de logements

L'objectif est de diversifier l'offre de logements en lien avec une politique d'accueil de jeunes et d'actifs aux profils mixtes. Cette offre doit aussi intégrer les enjeux de réponse aux besoins d'une population multigénérationnelle aux revenus divers et aux modes d'occupation variés des logements :

- » **Des profils cadres et employés**, en articulation avec le développement de l'emploi et les spécificités des pôles économiques : services à haute valeur ajoutée, postes qualifiés de l'artisanat, de l'industrie, de la filière équine...
- » **Des jeunes, familles et seniors**. La politique d'accueil d'actifs et de jeunes implique un objectif d'adaptation des produits immobiliers à ce type de profil et aux besoins divers des familles (par exemple les familles recomposées, les jeunes actifs...), tout en préservant une offre de qualité pour les seniors.
- » **Des résidents permanents, mais aussi temporaires et bi-résidents** en lien avec l'évolution des modes de vie et de travail.
- » **Des résidents secondaires**, en lien avec les fonctions du tourisme.

Cette diversification s'organise dans l'offre résidentielle nouvelle, mais aussi dans le parc de logements existant au travers :

- » **de la rénovation et/ou l'adaptation et la mise aux normes énergétiques du bâti**, notamment du patrimoine rural ancien (dans les secteurs détenant ce patrimoine) et de résidences secondaires en vue de leur insertion dans le marché principal ;
- » **de l'adaptation au vieillissement, au handicap ;**
- » **de l'évolution du bâti** dans l'objectif de correspondre aux besoins de confort actuel mais aussi pour faciliter l'activité dans le logement.

Cette diversification implique aussi une offre permettant des parcours résidentiels adaptés au revenu des ménages, tout en intégrant les enjeux de marché :

- » **Une offre sociale** (locative, accession aidée...) tenant compte des exigences légales notamment en termes de Logement Locatif Social (LLS) et contribuant à soutenir la diversité résidentielle dans les secteurs littoraux. Cette offre doit être favorisée dans les pôles urbains à proximité des services (sous réserve de la disponibilité des financements) ; ce qui n'exclue pas de répondre à une certaine demande en secteur rural plus isolé.
- » **Une offre en logements à prix maîtrisé** (notamment logements locatifs intermédiaires) accessible aux actifs et notamment aux jeunes ménages.
- » **La mixité peut notamment être atteinte en combinant les produits de logements :**
 - Dans les opérations d'aménagement (logements intermédiaires, en accession libre ou aidée, LLS,...) ;
 - A l'échelle du bassin de vie pour mieux répondre à des enjeux de proximité aux services et à l'emploi, à des lieux de vie confortés par un équipement rayonnant ou un regroupement d'équipements-commerces ;
 - En favorisant aussi l'émergence de nouveaux produits multi-générationnels (jeunes, seniors), associés le cas échéant à des services aux personnes.
- » **Une offre pour répondre aux besoins des publics spécifiques :** personnes en difficulté, personne à mobilité réduite, logements regroupés pour seniors (incluant des services le cas échéant), étudiants, jeunes actifs, gens du voyage, travailleurs saisonniers,...

▷ Des objectifs de logements découlant de la stratégie économique et d'accueil de population, pour un territoire plus mixte et actif

A horizon 20 ans, le SCoT a pour objectif la création d'environ 20 000 / 21 000 nouveaux logements (soit une moyenne autour de 1 000 logements /an) et envisage l'accueil d'environ 16 000 nouveaux habitants.

Pour information :

- *La population estimée en 2019 est autour de 102 000 / 101 000 habitants.*
- *915 logements ont été réalisés entre 2005 et 2014.*

Cet objectif traduit :

- » Une hausse du nombre d'habitants autour de 0,7%/an, soit un rythme supérieur à 1999-2014 (autour de 0,6%/an) affirmant le positionnement d'un territoire plus mixte et actif.

Pour rappel :

- *la population avait évolué de 0,9% par an entre 1999 et 2009 et autour de 0,2% par an entre 2009 et 2014.*

- » Une diminution du nombre moyen de personnes par résidence principale de 2,22 personnes en 2014 à 2,01 à 2039, conjuguant l'accueil de jeunes actifs et le vieillissement.

Pour information :

- *La baisse du nombre de personnes par logement est liée notamment à la décohabitation des ménages (divorces,...) et au vieillissement.*
- *La politique d'accueil de jeune et d'actif du SCoT contribue à atténuer les effets du vieillissement, qui reste cependant non négligeable ; car la population actuelle du territoire est en moyenne plus âgée qu'à l'échelle du Calvados et de l'Eure.*

- » Une baisse légère de la part de résidences secondaires dans le parc total (autour de 48 / 49%) par rapport à 2014 (50,7%), pour tenir compte notamment du prolongement de la bi-résidentialité.
- » Une baisse légère du taux de logements vacants qui est aujourd'hui déjà faible (environ 4,5%).

Afin de mettre en œuvre la stratégie et le parti d'aménagement du SCoT, l'objectif de création de nouveaux logements doit permettre le redéploiement global des capacités résidentielles du territoire, soutenant le dynamisme littoral et affirmant celui du rétro-littoral.

C / La politique commerciale

Les caractéristiques touristiques du territoire appellent à une gestion du commerce différenciée.

▷ Le premier objectif est de renforcer les centre-ville et leurs commerces.

En effet, le commerce de centre-ville constitue un atout indispensable tant pour répondre aux besoins des populations résidentes à titre principal, secondaire ou bi-résidentes, que pour l'attractivité touristique.

- » Les centre-ville ont ainsi vocation à développer à leur échelle l'offre commerciale la plus complète et qualitative possible pour valoriser, d'une part, la gastronomie et les AOP et, d'autre part, pour fournir les biens et services, associés notamment aux marques France et Normandie, que les résidents et touristes lient à une destination d'envergure internationale. L'enjeu stratégique des Zones Touristiques Internationales est également à prendre en compte.

La dynamisation du commerce en centre-ville, qui est un objectif prioritaire, rejoint celui d'accroître la vitalité et l'animation des centres urbains à l'échelle du bourg/ville, du village ou du quartier par la qualité et la fonctionnalité des espaces :

- La qualité et la convivialité de l'espace public,
- Une organisation et une politique de stationnement incitative afin de limiter les voitures ventouses, de sécuriser et pacifier des flux

propices au piéton, à la déambulation et aux modes doux, notamment le vélo...

Cette vitalité et cette animation s'appuient aussi sur la mixité fonctionnelle qui est à favoriser et pour laquelle le regroupement équipements/commerces est un levier dans certains secteurs afin de créer ou renforcer des centralités de vie générant des flux propices au commerce.

Il s'agit aussi, en relai de règles d'urbanisme favorables au commerce (gabarit, stationnement...), de soutenir les initiatives opérationnelles pour la préservation des linéaires commerciaux, la réhabilitation de locaux commerciaux inadaptés, ou encore pour déclencher l'installation de nouveaux commerçants (exemple Beuzeville : loyer commercial à prix maîtrisé pour inciter à l'implantation de premiers commerces...).

▷ **Le deuxième objectif est de limiter le développement du commerce périphérique banal et générateur de flux pour les résidents.**

▷ **Le troisième objectif est de répondre aux besoins liés au tourisme et aux loisirs.**

Les besoins liés au tourisme et aux loisirs impliquent de ne pas s'interdire une réflexion de mixité fonctionnelle sur des sites économiques et touristiques qui peuvent nécessiter des services et commerces associés pour affirmer leur vocation.

Des facteurs d'excellence numérique et des objectifs en faveur de l'adaptation au changement climatique, qui participent du projet de réseau territorial connecté

FACTEURS D'EXCELLENCE NUMÉRIQUE

La desserte numérique THD est effective à Cœur Côte Fleurie (réseau Cœur de Fibre - Pôle numérique) et se poursuit activement dans les autres secteurs du territoire (Fibre Calvados).

Développement des fonctions d'expérimentation et d'innovation, notamment pour nouveaux produits résidentiels et/ou de services aux populations intégrant une approche multigénérationnelle (bien-être...).

Services numériques à la population (santé, culture, mobilités, formation)...

« Ville » intelligentes et anticipation sur les mobilités du futur.

OBJECTIFS CONTRIBUANT À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Organisation urbaine en réseau de pôles interconnectés en interne et en externe (multipolarité) :

- Pour développer une accessibilité accrue à un niveau élevé de services pour optimiser les déplacements en temps et en nombre ;
- Pour une stratégie d'atténuation des pressions et impacts sur l'environnement et l'agriculture ;
- Pour une gestion territoriale solidaire des risques littoraux.

Optimisation de l'usage du parc de logements existant et rénovation thermique de bâti.

Activités économiques dans les centralités urbaines (innovation...).

2.4

Des mobilités au service de la connectivité



A / Le développement de moyens de déplacements innovants, adaptés au territoire et interconnectés à l'espace métropolitain.

L'objectif est d'irriguer le Nord Pays d'Auge par une offre de mobilités en lien avec l'espace métropolitain qui soit adaptée au territoire, donne des alternatives performantes à l'autosolisme et facilite les nouvelles pratiques de mobilité.

▷ La structuration de l'offre de mobilité

L'illustration ci-après met en évidence les principaux axes structurants et pôles d'irrigation du territoire pour structurer cette offre de mobilité interconnectée avec les grands pôles et itinéraires de déplacements externes (en particulier les pôles de Caen, Le Havre et Lisieux). L'offre de mobilité développe ainsi :

- » **La connectivité nord-sud du territoire**, de part et d'autre de l'A13. Il s'agit de développer et soutenir dans la durée :
 - L'irrigation du sud du territoire (connecté au sud Calvados - D16, D45, D579/A132...),
 - La qualité de desserte et de gestion des flux vers la côte et dans le littoral,

- Le bon fonctionnement des espaces économiques du NPA (échangeur de la Haie Tondué).
- » **La connectivité est-ouest dans l'espace littoral et dans l'espace rétro-littoral** en lien avec l'Axe Seine et les agglomérations caennaise et havraise (D513, D514, D27, D675, aéroport, ports, gares,...).
- » **La connectivité associée aux grands axes de déplacements domicile-travail, notamment :**
 - Dives-sur Mer / Cabourg /Merville / Agglomération de Caen,
 - Lisieux /Pont-l'Evêque /Deauville-Trouville,
 - Cœur Côte Fleurie / Honfleur / Beuzeville / Le Havre.
- » **La connectivité des bassins de vie.** Les pôles d'irrigation du Scot ont un rôle majeur pour faciliter l'organisation des mobilités :
 - de proximité au sein des bassins de vie qu'ils irriguent,
 - entre les bassins du NPA mais aussi externes notamment pour déployer l'accès des populations aux équipements stratégiques et pôles d'emplois : Caen, Le Havre, Pont-Audemer (projet de plateforme de mobilité), Lisieux, Cambremer.

Cette structuration de l'offre de mobilités s'appuie sur l'armature économique et des bassins de vie du Scot pour mieux concourir à la réduction des temps de parcours et à l'optimisation des itinéraires.

▷ **Le développement des moyens durables et innovants de déplacements pour l'organisation de l'offre de mobilité**

Le réseau de déplacement a pour objectif d'adapter les solutions de mobilités à la diversité des niveaux de flux, des itinéraires et des échelles de déplacements.

Ces solutions doivent pour cela s'organiser grâce à des modes alternatifs de déplacements complémentaires et différenciés selon les secteurs à desservir. Il s'agit ainsi de :

- » **Faciliter l'accès des populations à plusieurs modes de déplacements alternatifs par le développement de nœuds de mobilité** s'appuyant sur les pôles urbains d'irrigation (dont les gares) et des axes routiers et de transports collectifs structurants.

Ces nœuds de mobilités permettent à l'usager de changer de mode de déplacement en faveur d'un moyen de mobilité alternatif à la pratique individuelle de la voiture.

- Par exemple, en fonction des secteurs : transport collectif et à la demande, bus de petite capacité propice à un maillage plus fin de la desserte, mais également le covoiturage en lien avec les entreprises et mobilités collaboratives et spontanées, vélo et vélo électriques pour les déplacements de courtes distances, électromobilité (SDEC)...
- » **Rechercher la continuité de l'offre de mobilité avec les territoires voisins** en favorisant des solutions innovantes, tout en veillant à la performance du service aux usagers.
 - Pour cela, il faut soutenir et renforcer l'offre de lignes fortes en transports collectifs connectés à l'espace métropolitain. Il s'agit aussi de prendre en compte les enjeux d'adaptation des horaires, fréquences et capacités de l'offre bus pour assurer la compétitivité de ce moyen de déplacement.
 - Il s'agit aussi d'innover : développement de navettes maritimes, mobilités collaboratives et spontanées grâce au numérique (plateforme de covoiturage connectée...)
- » **Garantir un accès adapté aux flux des ports et aéroports ainsi qu'aux gares** afin de faciliter le rabattement vers elles :

- En maintenant et en valorisant la ligne Cabourg – Deauville ;
- En développant l'intermodalité des gares de Deauville et Pont-l'Évêque pour valoriser et la mise en œuvre de la Ligne Nouvelle Paris Normandie.

- » **Inciter et favoriser la pratique des modes actifs** (vélo, vélo électrique...):

Cette pratique est à favoriser pour les déplacements quotidiens dont les secteurs privilégiés sont les centre-ville et les sites de flux intenses, en particulier ceux associés aux pôles urbains du littoral et à des nœuds de mobilité. L'accompagnement de cette pratique passe notamment par du stationnement vélo sécurisé, une prise en compte des enjeux de sécurisation des itinéraires vélos (notamment aux carrefours), la mise en place de zones 30...

Elle est également à favoriser pour les mobilités touristiques en lien avec le volet tourisme du PADD.



- » **Anticiper et favoriser le développement des mobilités de demain** et les services numériques associés :

Il s'agit de favoriser le développement de l'électrique (vélo, voiture, bus...) et/ou véhicule fonctionnant avec des carburants alternatifs, mais également de déployer des services numériques :

- par exemple les services numérique pour : la gestion dynamique du stationnement, des trafics, des dessertes et itinéraires de transports collectifs, les mobilités collaboratives et les véhicules autonomes (pouvant également relever de la logistique urbaine)

Le projet de mobilité au service de la connectivité

Développer des nœuds de mobilités, s'appuyant sur :

-  Des pôles d'irrigation
-  Des axes structurants promouvant d'autres modes de déplacements que l'usage individuel de la voiture


Soutenir / renforcer une offre en lignes fortes en transport collectif / partagé


en intégrant les enjeux d'adaptation des parcours et des nœuds de mobilités (existants et futurs) pour faciliter le report modal et minimiser les temps de trajets

Aire de co-voiturage :

-  existante
-  envisagée


Améliorer et valoriser le réseau d'infrastructures


 **Améliorer les axes routiers :** D74 – D27 vers Bémay – D 163 de la D16 à Auberville...

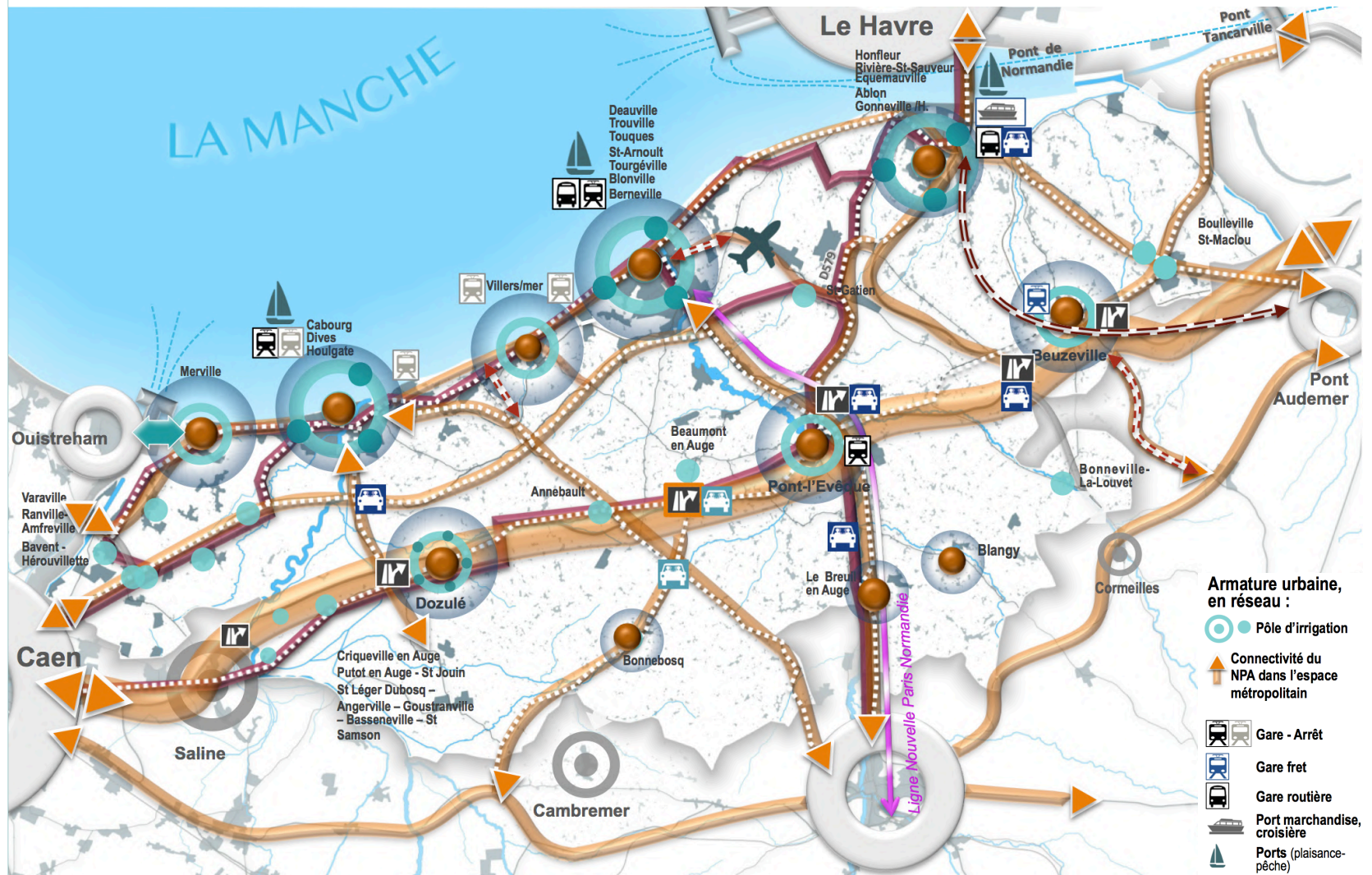
 **Valoriser l'axe Fret :** Complexe portuaire de Honfleur – Beuzeville -Glos/Risle

 **Valoriser l'échangeur complet de la Haie-Tondue**

 **Valoriser le projet de liaison douce**
Merville- Port de Ouistreham

 **Gares :** Préserver dans le temps une accessibilité et une qualité de service performantes des gares

 **Préserver / améliorer la qualité d'accès aux ports et aéroport**



B / L'amélioration et la valorisation du réseau d'infrastructures pour préserver durablement une accessibilité compétitive du territoire et anticiper le développement de moyens de mobilité du futur

Les politiques du Scot en matières de valorisation des infrastructures et de développement de l'offre de mobilités alternatives (cf. ci-avant) se complètent afin de fluidifier les trafics et de faciliter la poursuite des actions de hiérarchisation des axes et usages routiers.

Au-delà du gain pour les usagers et environnemental, il s'agit en outre de préserver des conditions favorables à l'insertion des mobilités du futur dans le réseau routier notamment (voiture autonome, voiture en libre service/location numérique, livraison robotisée...).

Le SCoT souligne ainsi l'intérêt de projets de développement ou de rénovation d'infrastructures ainsi que des services de mobilité stratégiques :

- » **Améliorer notamment les axes routiers suivants** (surface de roulement, sécurité, renforcement locaux...) : La D163 depuis la D 16 pour mieux desservir Auberville, la D27 Beuzeville vers Bernay pour mieux s'arrimer à l'A28 Rouen-Alençon et la route d'Aguesseau (Croix Sonnet – Aéroport),...
- » **Valoriser l'axe Fret**, connectant le complexe portuaire de Honfleur, Beuzeville et Glos/Risle.
- » **Soutenir et valoriser le projet de LNPN** : projet majeur pour l'espace métropolitain, pour le report des mobilités vers les transports collectifs et pour une sécurisation et une qualité de desserte du NPA qui soit en lien avec les facteurs d'excellence du territoire.
- » **Valoriser le projet d'échangeur complet de la Haie-Tondue** : infrastructure essentielle pour l'amélioration de l'irrigation nord-sud du Scot, le délestage de l'A132 et Pont-l'Evêque, l'amélioration de la hiérarchisation des flux et le dynamisme des espaces économiques du NPA.
- » **Etudier le prolongement de l'A132** : pour accomplir la desserte vers le littoral. Il s'agit d'assurer une gestion maîtrisée des grands flux dans la vallée de la Touques, de Deauville à Lisieux, qui permette parallèlement de fluidifier les trafics locaux (de personnes mais aussi

liés aux activités économiques) et de pacifier les centralités urbaines. Les études pour ce projet devront trouver une solution acceptable pour l'environnement.

- » **Préserver les principes de nouveaux franchissements de l'Orne** dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la DTA de l'Estuaire de la Seine et des objectifs de préservation des milieux environnementaux qui s'imposent.
- » **Finaliser le réseau fibre optique à court terme et améliorer la couverture en réseau mobile** (enjeu d'accélérer la commercialisation de la fibre et d'anticiper les technologies mobiles futures : 5G..)

Les politiques de mobilité impliquent aussi une coordination communale des interdictions de circulation des poids-lourds afin de ne pas générer d'enclavement des sites économiques, de soutenir le fonctionnement des activités artisanales et, plus largement, de faciliter la connectivité entre les parcs d'activité.

Des facteurs d'excellence numérique et des objectifs en faveur de l'adaptation au changement climatique, qui participent du projet de mobilité

FACTEURS D'EXCELLENCE NUMÉRIQUE

La desserte numérique THD est effective à Cœur Côte Fleurie (réseau Cœur de Fibre - Pôle numérique) et se poursuit activement dans les autres secteurs du territoire (Fibre Calvados).

Services numériques aux mobilités instantanées, collaboratives (covoiturage connecté, temps de parcours, bus connectés)

« Villes » intelligentes : gestion dynamiques du trafic et du stationnement

Véhicules du futur

OBJECTIFS CONTRIBUANT À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Développement de l'offre de mobilités alternatives en cohérence avec l'armature urbaine et économique (interne au SCoT et externe) :

- Pour optimiser les déplacements en temps et en nombre ;
- Pour des mobilités moins carbonées et moins consommatrices d'énergies, notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail mais aussi de proximité.
- Pour des offres alternatives destinée aux populations touristiques.

Cette politique contribue à la stratégie de réduction des Gaz à Effet de Serre.

Objectif de fluidification et de meilleure hiérarchisation des trafics pour une réduction Gaz à Effet de Serre et des consommations énergétiques (flux quotidiens mais aussi touristiques).